

DECLARATION DE MAINLEVÉE D'UNE OPPOSITION SUR TITRES AU PORTEUR
Faite conformément aux dispositions de l'art.28, titre 4, de la loi du 24 juillet 1921

Envoyez ce formulaire au:
Service Public Fédéral FINANCES
Office national des Valeurs mobilières
Avenue des Arts, 30
1040 Bruxelles
Tél: 02/233.78.37
Fax: 02/233.87.71

Je, soussigné, (nom et prénom) :

Né(e) à

Le

Né(e) à

Le

N° de référence du Dossier (voir correspondance de l'Office) :

Donne par la présente mainlevée
(date de la déclaration d'opposition)

de mon opposition du

Ne remplir les colonnes que dans le cas d'une mainlevée partielle :

Dénomination de l'émetteur (2), de la nature des titres (3) et/ou des coupons	Echéance finale	Code valeur (ISIN)	Nombre	Valeur nominale	Numéro des titres (ordre ascendant)
---	-----------------	--------------------	--------	-----------------	-------------------------------------

Fait à _____, le _____

SIGNATURE(S) (4)(5)

Adresse pour les visites : Rue du Commerce 96-112, 1040 Bruxelles

(1) *Supprimer la mention inutile*

(2) *Si l'émetteur est étranger, indiquer la banque chargée du service financier en Belgique*

(3) *Préciser action, obligation, sicav, bon de caisse, etc...*

(4) *Légalisation obligatoire pour les personnes physiques (art.28, alinéa 2 de la loi du 24 juillet 1921)*

(5) *Justification des pouvoirs pour le représentant d'une personne morale (art.28, alinéa 3 de la loi du 24 juillet 1921)*